

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur de Suisse au Canada*

Ottawa, le 26 novembre 1964

N° 33

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 72 du 26 novembre, relative à la prorogation de l'«Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique» entré en vigueur le 31 juillet 1958.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien agréé la proposition de prorogation de cet Accord pour une durée de cinq ans commencée le 31 juillet 1963.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances réitérées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État  
aux Affaires Extérieures,  
PAUL MARTIN*

Son Excellence

Monsieur Hans William Gasser  
5, avenue Marlborough  
Ottawa